



LES TOPS DU SPORT 2010
DOSSIER DE CANDIDATURE



➔ Le Top du sport des collèges



Les Tops du sport 2010

Top du sport des collèves

Le Conseil général de Loir-et-Cher, en partenariat avec le Comité départemental olympique et sportif et Plus FM, organise la première édition des Tops du sport en Loir-et-Cher.

Cette opération a pour objectif de mettre à l'honneur des clubs et des sportifs du département en valorisant des résultats ou des actions exemplaires ayant marqué l'année 2010. Elle a également pour finalité de rassembler le mouvement sportif autour d'un événement créé spécialement à son intention.

Attention : un résultat ou une action ne peuvent être présentés que dans une seule catégorie.

Qu'est-ce que le Top du sport des collèves ?

La pratique sportive est développée par les établissements soit pendant le temps scolaire dans le cadre du programme EPS (Éducation physique et sportive), soit par les actions périscolaires assurées par l'association sportive du collève (en 2009-2010, 3 078 licenciés pour l'UNSS 41 et 4 700 pour l'UGSEL 41).

Comme le stipulent les programmes de l'Éducation nationale, l'enseignement de l'EPS au collève a pour finalité de « *former un citoyen, cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué* ». L'EPS participe à l'acquisition de la plupart des compétences du socle commun.

Les activités sportives permettent à des jeunes de découvrir des disciplines sportives. Elles leur permettent également de participer à des rencontres et des compétitions.

Le sport développe chez les jeunes le sens de l'effort individuel et collectif, il favorise leur intégration, leur épanouissement personnel, l'apprentissage du respect de soi et des règles ainsi que l'esprit d'équipe. Il représente un enjeu social important.

Le Top du sport des collèves récompense soit une action originale et novatrice témoignant de la volonté du collève de favoriser la pratique sportive et l'apprentissage des valeurs du sport, soit le résultat obtenu par des élèves à une compétition.

*extrait du bulletin officiel spécial n°6 du 28 août 2008

Comment le lauréat est-il désigné ?

Un jury sélectionnera le lauréat sur la base des informations fournies dans le présent dossier de candidature ou d'informations complémentaires qui seront, le cas échéant, demandées au candidat.

Qui compose le jury ?

Le Conseil général de Loir-et-Cher, le Comité départemental olympique et sportif, des journalistes sportifs de Plus FM et de *la Nouvelle République*, l'Inspection académique, la Direction diocésaine, l'UNSS 41 et l'UGSEL 41.

Si nécessaire, toute autre personne qualifiée pourra être associée au jury.

Quels sont les critères de sélection ?

- l'originalité et/ou le caractère novateur de l'action présentée (favorisant la découverte de disciplines sportives, sensibilisant les collégiens aux valeurs du sport) ou l'exemplarité des résultats obtenus,
- la pertinence de l'action au regard du public visé,
- les pratiques d'enseignement, la place des élèves et leur contribution, l'implication de l'équipe pédagogique ou de l'association sportive et les éventuels partenariats développés.

Retournez ce dossier de candidature que vous pouvez compléter par une feuille format 21x 29,7 cm dactylographiée uniquement au recto et dûment datée et signée par le signataire du présent dossier de candidature **avant le 4 octobre 2010 à l'adresse suivante :**

Conseil général de Loir-et-Cher
Service sport et activités de nature
Hôtel du Département - Place de la République
41020 Blois Cedex

Le lauréat bénéficiera :

- de la communication mise en œuvre à l'occasion des Tops du sport (presse et radio, clip vidéo)
- d'un soutien du Conseil général de Loir-et-Cher pour une action contribuant à la reconnaissance de l'action ou des résultats primés (insertion publicitaire dans un magazine, un guide spécialisé ou sur le Web).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Alice Pouteau
Service sport et activités de nature
Conseil général de Loir-et-Cher
Tél. 02 54 58 42 53
Courriel : alice.pouteau@cg41.fr

Le candidat :

● Nom du collègue : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

● Chef d'établissement :

Nom : _____ Prénom : _____

Courriel : _____

Tél : _____ Fax : _____



